

**Décision n°20251303 portant création d'une commission d'enquête administrative au Crous de
Rennes Bretagne**

Publié le 27 mars 2025, Mis à jour le 28 mars 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;

Considérant les faits portés à la connaissance de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

DÉCIDE,

Article 1

Une enquête administrative est diligentée au sein du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rennes Bretagne sur le fonctionnement du service de patrimoine et moyens généraux.

Article 2

La commission d'enquête est composée de :

- Monsieur Damien Darfeuille, sous-directeur des ressources humaines et de la formation au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires;
- Madame Carole Holleville, adjointe au sous-directeur des ressources humaines et de la formation au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires;
- Madame Marie-Christine Guillot, directrice adjointe au Crous de Clermont-Auvergne.

Article 3

Monsieur Damien Darfeuille est chargé de piloter cette commission et d'organiser la rédaction, à l'issue de l'enquête, d'un rapport qu'il transmettra à la présidente du Cnous et à directeur général du Crous Rennes Bretagne.

Vanves,

Le 17 mars 2025,

La Présidente du CNOUS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Décision n°20251303 portant création d'une commission d'enquête administrative au Crous de
Rennes Bretagne**

Publié le 27 mars 2025, Mis à jour le 28 mars 2025

Bénédicte DURAND